



## Rapport annuel des activités du conseil d'établissement 2018-2019 (Article 82) Loi sur l'instruction publique

Au nom de tous les membres du conseil d'établissement (CÉ) de l'école de la Colline, il nous fait plaisir de vous transmettre le rapport annuel des activités de CÉ pour l'année scolaire 2018-2019.

### Organisation scolaire

L'école compte 223 élèves répartis de la façon suivante :

- 2 classes de la maternelle
- 4 classes du 1<sup>er</sup> cycle
- 4 classes du 2<sup>e</sup> cycle
- 4 classes du 3<sup>e</sup> cycle

L'équipe-école est composée d'une direction, d'une secrétaire, de quatorze (14) titulaires, des spécialistes en éducation physique, musique et anglais, d'une orthopédagogue professionnelle (5 jours/sem), de 3 techniciennes en éducation spécialisée, de 3 enseignantes orthopédagogues à temps partiel. S'ajoute le personnel du service de garde, qui compte une technicienne en service de garde et 6 éducatrices. Et finalement, le service des dîneurs est assuré par 2 surveillants.

Le CÉ a été formé lors de l'assemblée générale de l'école du mercredi 12 septembre 2018.

La composition est donc la suivante :

| Membres parents :   | Membres du personnel de l'école :   |
|---|---|
| Mme Dominique Laflamme, Présidente;<br>M. Dominic Morin, vice-président et membre du Comité de parents CS ;<br>Mme Vicky Faubert;<br>Mme Sylvie Leblanc ;<br>Mme Lisa Potvin, déléguée au comité de parents;<br>Mme Sara Charron. | Mme Sharri-Lynn Lalonde, directrice ;<br>Mme Valérie Viel, technicienne en service de garde ;<br>Mme Sacha Tougas, orthopédagogue ;<br>Mme Geneviève Larocque, enseignante ;<br>Mme Véronique Gaudet, enseignante ;<br>Mme Sophie Angrignon, enseignante ;<br>Mme Mélanie Déziel-Proulx, technicienne en éducation spécialisée. |

Monsieur Pierre Boucher, commissaire de l'école, a participé activement à la majorité des rencontres du conseil.



La directrice Madame Sharri-Lynn Lalonde a présenté aux membres de CÉ les diverses propositions en regard des responsabilités que la loi sur l'instruction publique confère au CÉ.

Les résolutions portant sur les points suivants ont été **approuvées** lors des sept (7) séances tenues avec quorum :

- Règles de vie et mesures de sécurité de l'école ;
- Règles de fonctionnement du service de garde ;
- Règles de régie interne du CÉ ;
- Diverses activités scolaires et parascolaires occasionnant une modification à l'horaire ou un déplacement à l'extérieur de l'école ;
- Le contenu en orientation scolaire et professionnel 2019-2020 ;
- Grille-matières 2019-2020 ;
- Les normes et modalités d'évaluation 2018-2019 ;
- Listes d'effets scolaires 2019-2020 ;
- Le service d'un traiteur 2019-2020 ;
- Le service des dîneurs 2019-2020 ;
- Le plan de lutte 2019-2020 ;
- Le service de photographie pour l'année 2019-2020 ;
- L'entrée progressive de la maternelle 2019-2020 ;
- Les choix et utilisation des collectes de fonds ;
- Les dépenses de fonctionnement du CÉ ;
- La demande « Projets spéciaux des commissaires » adressée à notre commissaire.

Les propositions suivantes ont été **adoptées** par le CÉ, et ce, dans le respect de la loi sur l'instruction publique :

- Prévisions budgétaires 2019-2020 ;
- Projet éducatif 2018-2022 ;
- Rapport annuel 2018-2019 qui sera présenté à l'assemblée générale des parents en septembre 2019.

De plus, le Cé a souligné les mentions suivantes :

- Jaiden Léger et Linda Pinet: Récipiendaires d'une reconnaissance coup de cœur de la CSD;
- Cédric Ethier : lauréat de l'Ordre du mérite scolaire de l'Association des directions d'établissement d'enseignement de l'Outaouais québécois pour l'année 2018-2019.

Le CÉ a également répondu aux diverses consultations soumises par la commission scolaire des Draveurs. Plusieurs points d'informations générales ont été présentés par la



directrice, par les parents représentants de l'OPP, par le parent représentant au comité de parents à la CSD ainsi que par le commissaire.

### Budget de fonctionnement du CÉ

Le budget de fonctionnement de 210\$ a principalement été utilisé pour défrayer le coût d'une rencontre sociale associée à notre rencontre formelle de juin.

L'équipe de l'école de la Colline est mobilisée autour du projet commun qui est de favoriser la réussite de chacun des élèves dans le respect des différences. Les moyens ont été mis en place et actualisés afin de répondre à la mission de l'école et aux principes de réussite énoncés dans notre projet éducatif.

Favoriser la collaboration école-famille est une orientation de notre projet éducatif. Nous croyons fermement que le secret de la réussite et de la persévérance résident dans les petits gestes au quotidien qui traduisent la valeur que l'on reconnaît à l'école. Un partenariat école-famille demeure la pierre angulaire de la réussite de nos élèves. C'est tous ensemble que nous pouvons réaliser la mission de l'école québécoise soit **instruire, socialiser et qualifier !**

Nous invitons tous les parents à participer à la prochaine assemblée générale des parents qui aura lieu le mercredi **11 septembre 2019 à 19h15** au gymnase de l'école de la Colline.

Lors de cette rencontre, les membres parents du CÉ seront élus et la décision de reconduire ou non l'OPP sera prise. Voilà une belle occasion de s'impliquer dans la vie scolaire des enfants !

Finalement, nous tenons à remercier chaque membre du conseil d'établissement pour leur implication et au plaisir de travailler ensemble l'année prochaine.

---

Sharri-Lynn Lalonde  
Directrice

---

Dominique Laflamme  
Présidente du CÉ

Approuvé à la séance du 12 juin 2019